

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUAIS
COMPTE-RENDU DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2020**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020 : Unanimité

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Exposé

Le budget primitif 2021 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'État (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Chapitres	Désignation	Budget 2020 (moins les restes à réaliser 2019)	Autorisation (max. 25%)
21	Immobilisations corporelles	66 400	16 600
23	Immobilisations en cours	80 471	20 117

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 dans les limites indiquées ci-dessus.

Exercice du Droit de Prémption Urbain

Exposé

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (DPU), correspondant aux références cadastrales suivantes :

Section	N°	Lieudit (quartier, arrondissement)	Superficie totale
A	493	Le bourg	110 m ²
A	494	Le bourg	95 m ²
A	1001	Le bourg	130 m ²

Conformément aux dispositions de l'article L 213-2 du code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain.

Décision

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

Transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes

Exposé

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014 a instauré un mécanisme de transfert de droit de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au profit des communautés de communes ou d'agglomération le premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'intercommunalité consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les 3 mois précédant cette date.

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a adopté un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le 18 décembre 2018 qui fixe une ambition partagée pour le développement équilibré du territoire intercommunal à l'horizon 2040.

Cette ambition se traduit dans des orientations et des objectifs avec un caractère prescriptif limité pour laisser la plus grande liberté aux 26 Communes de gérer en proximité les usages à la parcelle dans leurs documents d'urbanisme.

Dans ce contexte, il vous est proposé de ne pas transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Décision

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide :

- De s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval,
- D'autoriser M. le Maire, ou M. l'Adjoint au Maire, à signer tous les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réhabilitation de l'école : Avenants-devis

Exposé

Dans le cadre de la réhabilitation de l'école publique communale, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des ajustements techniques sont nécessaires pour plusieurs lots et présente les avenants suivants qu'il propose au conseil municipal d'approuver.

	Titulaire	Prestations prévues	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du marché
Avenant n°3 lot n°2 Gros œuvre	A-BTP	Modification porte d'entrée actuelle/suppression dalle neuve dans la salle de motricité / comblement dalle sanitaire/ étaielement du faux solivage/ sommier BA30x40x30/dalle béton sanitaire/reprise des angles sur le pignon sur placette/comblement trous de solives/rampannage du pignon sur placette/tranchée pour AEP/Dalle béton ancien couloir avec tomettes	1 902,11	144 993,57
Avenant n°2 lot n°3 Construction bois	Atelier ISAC	Poutre reprise faux solivage plafond salle motricité/poteau bois pour poutre faux solivage	2 025,52	53 460,06
Avenant n°3 au lot n°6 Menuiseries extérieures bois	BAUDOUIN	Repose menuiserie ancienne porte d'entrée	372,50	34 122,67
Avenant n°2 au lot n°8 Menuiseries intérieures	Atelier ISAC	Cimaise bois tableaux	242,55	28 449,91
Avenant n°1 au lot n° 10 Sols scellés faïence	LBS Carrelages	Isolation + chape armée salle de motricité	3 470,88	9 382,78
Avenant n° 2 au lot n°14 CVC Plomberie	LUCATHERMY	Déplacement radiateur salle de pause/réalimentation eau froide périscolaire/modification réseaux évacuation sanitaire/ reprise réseaux alimentation sanitaire/ changement robinetterie pour lavabo conservé dans la motricité/ percements murs et plancher	2 602,48	61 472,31
Avenant n°2 au lot n°15 VRD	CHARIER	Courette anglaise	288,41	45 718,46

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, les avenants présentés pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école publique, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents